



Bilan 2025

Observatoire et suivi des causes d'avortements chez les ruminants

Plateforme nationale d'épidémiosurveillance en santé animale

Juin 2026



Table des matières

Remerciements.....	3
Synthèse.....	3
Contexte.....	5
Bilan de fonctionnement.....	5
Résultats.....	9
Résultats en ateliers bovins.....	9
a) Nombre de dossiers enregistrés et analysés.....	9
b) Typologie des élevages concernés.....	9
c) Fréquence des avortements et stade de gestation des femelles avortées.....	9
d) Nombre de maladies recherchées.....	9
e) Proportion d'élucidation.....	10
f) Conclusions concernant l'imputabilité dans les séries abortives.....	10
g) Informations complémentaires.....	10
Résultats en ateliers ovins.....	13
a) Nombre de dossiers enregistrés et analysés.....	13
b) Typologie des élevages concernés.....	13
c) Fréquence des avortements et stade de gestation des femelles avortées.....	13
d) Nombre de maladies recherchées.....	13
e) La proportion d'élucidation.....	13
f) Conclusions concernant l'imputabilité dans les séries abortives.....	13
g) Informations complémentaires.....	14
Résultats en ateliers caprins.....	17
a) Nombre de dossiers enregistrés et analysés.....	17
b) Typologie des élevages concernés.....	17
c) Fréquence des avortements et stade de gestation des femelles avortées.....	17
d) Nombre de maladies recherchées.....	17
e) Proportion d'élucidation.....	17
f) Conclusions concernant l'imputabilité dans les séries abortives.....	17
g) Informations complémentaires.....	18
Discussion.....	21
Conclusion.....	26
Perspectives.....	26
Annexe 1.....	27

Remerciements

L'ensemble des acteurs impliqués dans la surveillance des avortements dans les départements engagés dans le dispositif Oscar sont remerciés : éleveurs, vétérinaires, laboratoires d'analyses départementaux, GDS/FRGDS, GTV/FRGTV, laboratoires nationaux de référence.

Synthèse

Ce document dresse le bilan du dispositif Oscar (Observatoire des causes d'avortements chez les ruminants) pour l'année 2025. Il a été relu et validé par les membres du groupe de suivi Oscar de la Plateforme ESA sous la coordination de l'animateur national du dispositif (Emmanuel Garin-GDS France) qui a assuré sa rédaction à partir de l'édition automatisée, pour la partie concernant les résultats, grâce à un outil créé par la Plateforme ESA en lien avec GDS France.

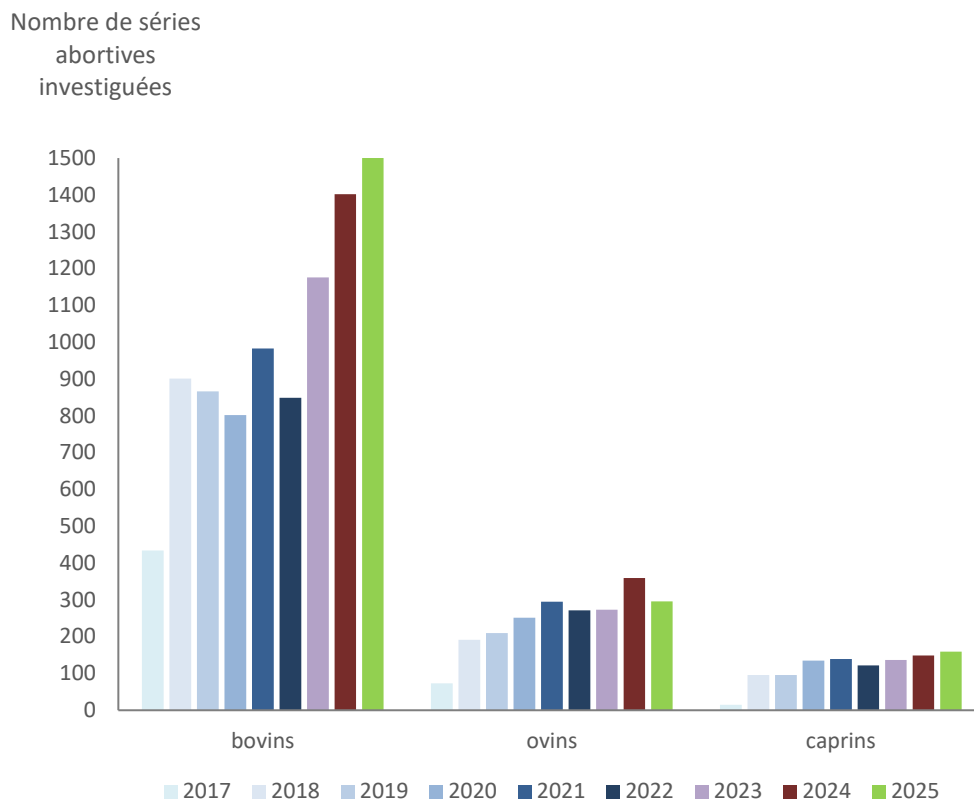
Les personnes intervenues en 2025 dans le groupe de suivi Oscar de la Plateforme ESA sont également remerciées (ordre alphabétique) : Cyril Aymonier (GDS des Savoie), Eric Champeyroux (vétérinaire praticien, GTV 63), Renée de Cremoux (Idele, UMT Santé et Bien-Être des Ruminants pour des Ecosystèmes durables), Justine Marchand (La Coopération Agricole), Emmanuel Garin (animateur national d'Oscar, GDS France), Agnès Guillaume (FRGDS Corse), Raphaël Guatteo (Oniris), Marc Hessemann (LVD25, Adilva), Grégoire Kuntz (GDS Bretagne), Lionel Lafon (vétérinaire praticien, GTV Occitanie), Charlotte Warembourg (SNGTV), Céline Pouget (GDS 12), Bruno Richoux (LVD 16, Adilva), et Elodie Rousset et Aurélie Couesnon (Anses, LNR Fièvre Q).

Il s'appuie sur les données saisies par les Groupements de Défense Sanitaire (GDS) ayant transmis des données conformes, parmi les 29 départements engagés dans le dispositif pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Le nombre de séries abortives investiguées, la proportion d'élucidation et la proportion de dossiers avec implication concomitante d'au moins deux agents infectieux sont présentés par espèce dans le Tableau 1.

Tableau 1. *Nombre de séries abortives investiguées par espèce dans le cadre du dispositif Oscar pour l'année 2025*

Espèce animale	Nombre de séries abortives investiguées	Proportion de dossiers « élucidés » (= avec imputabilité « possible » ou « forte » pour au moins un agent pathogène) (%)	Proportion de dossiers élucidés avec implication concomitante d'au moins deux agents infectieux (%)
Bovin	1 537	41,3	24,4
Ovin	296	57,1	30,2
Caprin	159	42,8	11,8

Figure 1. Evolution temporelle du nombre de séries abortives investiguées par espèce depuis la mise en place du dispositif Oscar (2017)



Cette évolution reflète à la fois la montée en charge du dispositif, la dynamique de contribution des départements et les contextes sanitaires propres à certaines années ; elle ne doit pas être interprétée comme une incidence nationale des avortements.

Principaux résultats 2025

- En ateliers bovins, parmi les maladies recherchées systématiquement, la fièvre Q apparaît la cause infectieuse la plus fréquemment retrouvée (implication dans 12,2 % des séries abortives investiguées, n= 188/1537). Parmi les maladies à recherche facultative, et rapporté au nombre de diagnostics entrepris, l'origine mycosique est la cause infectieuse la plus fréquemment rencontrée (implication dans 22,3 % des séries abortives investiguées, n= 98/439).
- En ateliers ovins, parmi les maladies recherchées systématiquement, la toxoplasmose est la cause infectieuse la plus fréquemment retrouvée (implication dans 29 % des séries abortives investiguées, n= 86/296). Parmi les maladies à recherche facultative, et rapporté au nombre de diagnostics entrepris, l'origine mycosique est la cause infectieuse la plus fréquemment rencontrée (implication dans 10,6% des séries abortives investiguées, n= 9/85).
- En ateliers caprins, parmi les maladies recherchées systématiquement, la fièvre Q est la cause infectieuse la plus fréquemment retrouvée (implication dans 20,2 % des séries abortives investiguées, n= 32/159). Parmi les maladies à recherche facultative, et rapporté au nombre de diagnostics entrepris, la listériose est la cause infectieuse la plus fréquemment rencontrée (implication dans 2 % des séries abortives investiguées, n= 2/85).

Contexte

L'Observatoire des causes d'avortements chez les ruminants (Oscar) est un dispositif qui vise à apporter une aide directe pour le diagnostic des avortements aux éleveurs et vétérinaires. Par ailleurs, il permet de recueillir et valoriser les résultats de diagnostics différentiels des avortements entrepris selon une démarche nationale harmonisée. Cela permet donc d'améliorer les connaissances des causes infectieuses des avortements, pour orienter au mieux la prévention et la lutte contre celles-ci.

Ce projet, animé par GDS France, s'inscrit dans le cadre d'un groupe de travail (GT) de la plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale ([Plateforme ESA](#)). Ce GT est composé d'experts de la DGAL, l'Anses, l'Adilva, la SNGTV, l'Institut de l'Élevage, La Coopération Agricole et Oniris. Ce dispositif s'appuie sur des protocoles standardisés – par espèce animale – développés en s'appuyant sur des groupes de travail multi-partenariaux et pluridisciplinaires afin d'intégrer à la fois les données scientifiques disponibles, les attentes des différents acteurs et les contraintes opérationnelles. Ces protocoles et l'ensemble des documents liés au dispositif sont disponibles sur le site Internet de la ([Plateforme ESA](#)) et à l'adresse suivante : [OSCAR](#).

Ce dispositif peut être proposé à tout cheptel de ruminants confronté à une série abortive, que ces avortements soient rapprochés dans le temps (pour les bovins : 2 avortements ou plus en 30 jours ou moins, pour les ovins et caprins : 3 avortements ou plus en 7 jours ou moins) ou plus espacés (pour les bovins : 3 avortements ou plus en 9 mois quelle que soit la taille du cheptel, pour les ovins et caprins : évaluation sur le lot de reproduction et sur une durée de 3 mois)¹. Une série abortive investiguée correspond à un épisode d'avortements dans un cheptel ayant donné lieu à l'ouverture d'un dossier Oscar. Un dossier ne correspond donc pas à un avortement individuel, mais à une investigation conduite dans le cadre du protocole.

Ce document dresse le bilan du dispositif Oscar pour l'année 2025. Il s'appuie sur les données saisies par les GDS des départements engagés dans le dispositif Oscar sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025².

Bilan de fonctionnement

En 2025, 29 départements étaient engagés dans le dispositif Oscar pour une ou plusieurs espèces de ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins) (Figures 2 a et 1 b).

Sur les 29 départements engagés³ dans le dispositif Oscar, 24 ont eu des séries abortives investiguées dans le cadre du dispositif Oscar et saisi des données jugées conformes sur la plateforme de saisie en ligne dédiée (Tableau 2). L'absence de données conformes dans quelques départements engagés peut refléter différentes situations : absence de série abortive investiguée dans l'année, difficulté de déploiement local, non-réalisation de prélèvements ou non-conformité des dossiers.

¹ Lot < 250 femelles : 4 % d'avortements ; lot > 250 femelles : à partir du 10ème avortement, quelle que soit la taille du lot.

² Séries abortives dont la date d'inclusion (date de la visite vétérinaire ayant généré l'inclusion dans le diagnostic différentiel des avortements et qui a donné lieu aux premières analyses biologiques) se situe entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025, et qui ont fait l'objet d'une saisie par les GDS.

³ Un département est engagé dans le dispositif Oscar lorsqu'il a mis en place le dispositif pour au moins une espèce en appliquant les protocoles prévus par Oscar.

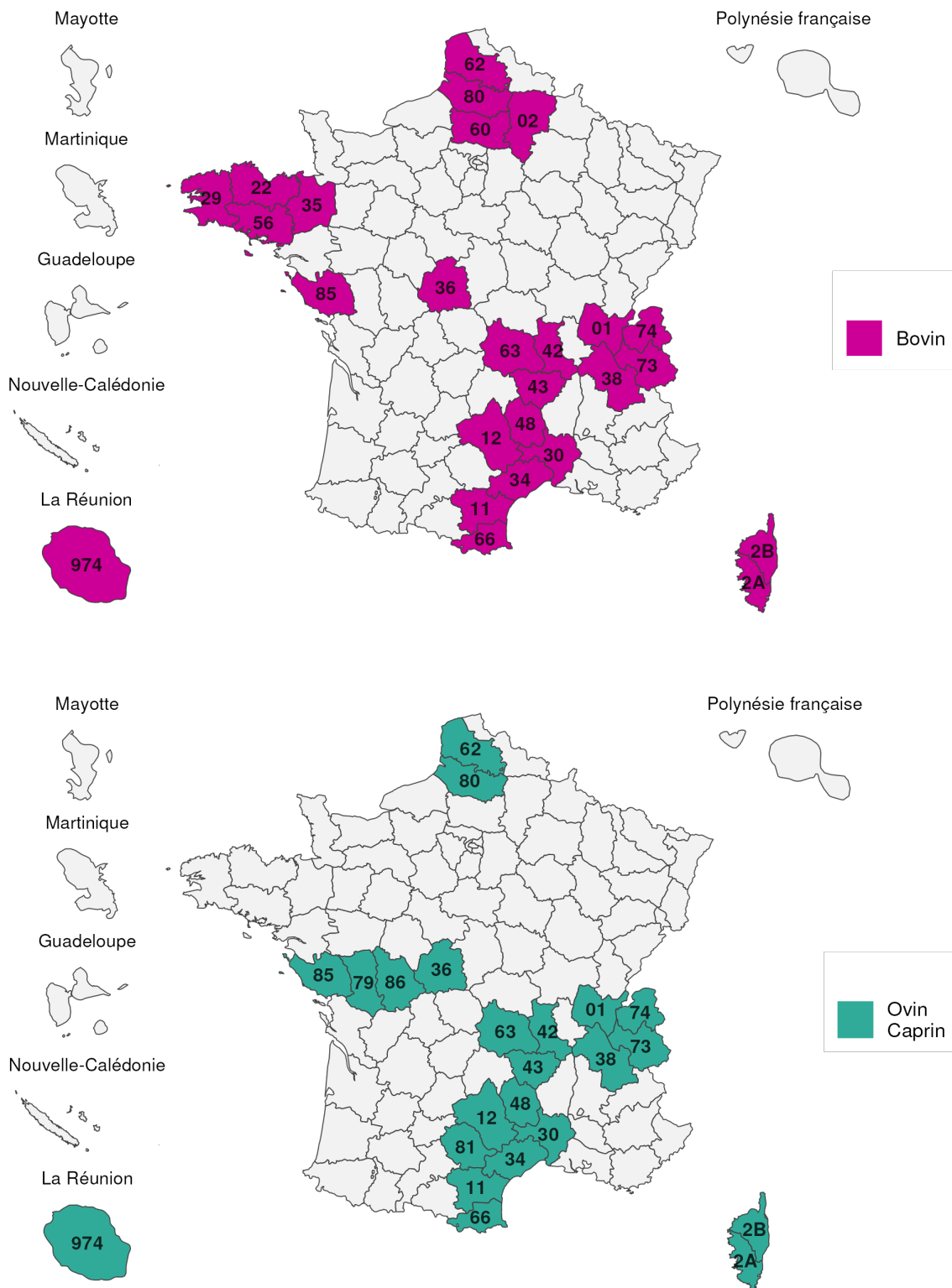


Figure 1. Répartition géographique des départements engagés dans le dispositif Oscar en 2025 en élevages bovins (26 départements engagés) et en élevages ovins et caprins (23 départements), soit 29 départements au total engagés pour une ou plusieurs espèces de ruminants domestiques

Les DROM-COM représentés sont ceux où un GDS est présent.

Tableau 2. Nombre de dossiers conformes saisis pour 2025 sur la plateforme dédiée au 31-12-2025 par département et espèce (les dossiers présentant un statut « non conforme³» sont exclus)

Département	Nombre de dossiers saisis		
	Bovin	Ovin	Caprin
Ain - 01	4	2	0
Aisne - 02	9	0	0
Aude - 11	0	0	0
Aveyron - 12	68	109	15
Côtes d'Armor - 22	231	0	0
Finistère - 29	117	0	0
Corse du Sud - 2A	1	3	5
Haute-Corse - 2B	0	7	9
Gard - 30	0	0	0
Hérault - 34	0	0	0
Ille-et-Vilaine - 35	257	0	0
Indre - 36	12	4	3
Isère - 38	0	0	0
Loire - 42	26	3	1
Haute-Loire - 43	41	17	6
Lozère - 48	25	20	9
Morbihan - 56	140	0	0
Oise - 60	14	0	0
Pas-de-Calais - 62	189	0	0
Puy-de-Dôme - 63	35	12	7
Pyrénées-Orientales - 66	0	0	0
Savoie - 73	5	4	5
Haute-Savoie - 74	9	4	2
Deux-Sèvres - 79	0	44	48
Somme - 80	64	0	0
Tarn - 81	0	44	7
Vendée - 85	277	4	18
Vienne - 86	0	19	19
La Réunion - 974	13	0	5
Total	1 537	296	159

³ : Le statut « non conforme » est attribué aux situations dans lesquelles le protocole n'a pas été suffisamment respecté, Cf. Encadré 2.

Encadré 1. Choix des maladies de première et seconde intention

Il existe un grand nombre d'agents infectieux potentiellement abortifs. Une liste nationale de maladies à diagnostiquer en première intention a été définie dans le cadre du GT de la Plateforme ESA. Elle intègre les maladies abortives remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

- Pour lesquelles la prévalence des avortements liés à l'agent correspondant est considérée comme importante à l'échelle nationale,
- Dont les conséquences économiques et/ou sanitaires liées aux avortements sont notables,
- Pour lesquelles les outils de diagnostic disponibles permettent l'obtention de résultats interprétables quant à la responsabilité de l'agent infectieux dans la série d'avortements,
- Pour lesquelles il existe des moyens de prévention et de lutte spécifiques qui peuvent être mis en œuvre à la suite de leur diagnostic.

Les maladies de première intention sont recherchées systématiquement. Il s'agit de :

- La fièvre Q, la BVD (Diarrhée Virale Bovine) et la néosporose pour les bovins,
- La fièvre Q, la chlamydie et la toxoplasmose pour les ovins et caprins.

En deuxième intention (recherche facultative), le choix des maladies est ajusté à l'échelon local (région, département, exploitation) selon le contexte épidémiologique, l'historique de l'élevage et le tableau clinique. Les résultats relatifs aux maladies de seconde intention sont rapportés aux seuls diagnostics entrepris pour l'agent concerné. Ils reflètent une recherche orientée par le contexte local, régional ou propre à l'élevage, et ne sont donc pas directement comparables aux résultats des maladies recherchées systématiquement en première intention :

- Pour les bovins : avortements d'origine mycosique (notamment liés à *Aspergillus*), avortements dus aux salmonelles, aux *Chlamydia*, à *Listeria monocytogenes*, à des leptospires, à *Campylobacter fetus fetus* et *C. fetus venerealis*, avortements dus à *Anaplasma marginale* (anaplasmose), et avortements dus à *Anaplasma phagocytophilum* (ehrlichiose),
- Pour les ovins et caprins : avortements dus à *Listeria monocytogenes*, avortements d'origine mycosique (notamment liés à *Aspergillus*), les avortements occasionnés par le virus de la Border Disease et ceux dus à des salmonelles.

Encadré 2. Gradation des niveaux d'imputabilité

Les résultats biologiques sont interprétés selon une grille d'imputabilité établie suivant des critères épidémiologiques. La détection d'un agent ne signifie pas nécessairement qu'il est responsable de la série abortive. L'imputabilité résulte de l'interprétation combinée des résultats analytiques, des critères du protocole et du contexte des avortements.

Une gradation des niveaux d'imputabilité des séries d'avortements aux différents agents a été définie par le groupe de travail de la Plateforme ESA :

- Imputabilité « forte » : Les éléments disponibles, interprétés selon les critères du protocole, conduisent à attribuer l'épisode abortif à l'agent étiologique recherché avec un niveau d'imputabilité élevé,
- Imputabilité « possible » : Il est considéré qu'il est possible, mais pas de façon certaine, que l'épisode abortif soit lié à l'agent étiologique recherché,
- Imputabilité « peu probable » : Il est considéré que l'épisode abortif n'est pas lié à l'agent étiologique recherché,

- Imputabilité « non conclusive » : Il est considéré que les résultats d'analyses ne permettent pas de conclure et notamment ni de confirmer ni d'exclure l'implication de l'agent étiologique recherché.
- Le statut « non conforme » est attribué aux situations dans lesquelles le protocole n'a pas été suffisamment respecté. Il peut s'agir d'une non-conformité sur les prélèvements (si le(s) prélèvement(s) est(sont) absent(s) ou en nombre insuffisant par rapport aux spécifications des protocoles ou inadaptés), d'une non-conformité sur les analyses (si les analyses n'ont pas été réalisées selon les méthodes décrites dans les protocoles) ou encore d'une non-conformité sur le délai de clôture du dossier si le délai entre la date d'inclusion dans le protocole et la date de fin des investigations est supérieure à 6 mois.

Résultats

Résultats en ateliers bovins

a) Nombre de dossiers enregistrés et analysés

Au cours de la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, les résultats de 1549 séries abortives concernant des élevages bovins ont été enregistrés sur la plateforme de saisie dédiée.

Parmi ces 1549 dossiers, 12 ont été exclus de l'analyse car présentant un statut « Non conforme » pour l'ensemble des trois maladies de 1^{ère} intention⁴. Pour tous les dossiers non conformes, les motifs étaient : non-conformité sur les prélèvements (8) et sans motif renseigné (4).

Ainsi l'analyse des données a porté sur 1537 séries abortives réparties dans 20 départements (Tableau 2).

b) Typologie des élevages concernés

Parmi les 1537 dossiers analysés, 75,3 % concernaient des élevages laitiers, 17,8% des élevages allaitants et 5,3% des élevages mixtes. La typologie de l'élevage concerné n'était pas renseignée pour 1,6% des dossiers.

c) Fréquence des avortements et stade de gestation des femelles avortées

Parmi les 1537 séries abortives analysées, 17,1 % concernaient des avortements « éloignés » (3 avortements ou plus en 9 mois) et 82,9 % des avortements « rapprochés » (2 avortements ou plus en 30 jours ou moins).

Le stade de gestation des femelles avortées était non renseigné pour 46,4% des dossiers. Les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} tiers de gestation étaient concernés dans respectivement 0,7%, 5,9% et 32,7% des dossiers. Enfin, plusieurs stades de gestation étaient observés parmi les femelles avortées pour 14,3% des dossiers analysés⁵. Cette distribution doit être interprétée avec prudence, car elle peut refléter à la fois la survenue des avortements, leur détection, leur signalement et la disponibilité des prélèvements.

d) Nombre de maladies recherchées

Le nombre de maladies recherchées était de trois au minimum : socle de maladies à rechercher en 1^{ère} intention : fièvre Q, BVD et néosporose (Cf Encadré 1).

⁴ Séries abortives dont la date d'inclusion (date de la visite vétérinaire ayant généré l'inclusion dans le diagnostic différentiel des avortements et qui a donné lieu aux premières analyses biologiques) se situe entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025, et qui ont fait l'objet d'une saisie par les GDS.

⁵ Un dossier correspond à une série abortive et donc à plusieurs femelles ayant avorté.

En moyenne, 3,6 maladies de seconde intention étaient recherchées pour l'ensemble des 1537 séries abortives analysées. (4,1 en moyenne en élevages allaitant, 3,5 en élevages laitier et 4 en élevages mixte)⁶.

e) Proportion d'élucidation

La proportion d'élucidation est la proportion de dossiers (parmi les dossiers conformes) qui a conduit à l'imputabilité « forte » ou « possible » pour au moins l'un des agents pathogènes recherchés.

Cette proportion atteint 41,3% (n=635/1537) en ateliers bovins. La proportion d'élucidation est globalement similaire entre les profils d'élevage : 41,7 % pour les élevages laitiers, 41,4 % pour les élevages allaitants (41,4%) et 40,2 % pour les élevages mixtes (laitiers et allaitants.

f) Conclusions concernant l'imputabilité dans les séries abortives

Pour chaque agent recherché, le Tableau 3 présente la répartition des conclusions d'imputabilité parmi les diagnostics entrepris au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 (distinction entre ateliers laitiers et allaitants disponibles dans l'annexe 1).

L'implication des différents agents pathogènes dans les séries abortives est présentée en sommant les imputabilités « possible » et « forte » (Figure 3).

Parmi les maladies recherchées systématiquement, la fièvre Q est la cause infectieuse la plus fréquemment retrouvée (implication dans 12,2% des séries abortives investiguées, n= 188/1537).

Parmi les maladies à recherche facultative, et rapporté au nombre de diagnostics entrepris, l'origine mycosique est la cause infectieuse la plus fréquemment rencontrée (implication dans 22,3% des séries abortives investiguées, n= 98/439).⁷

Parmi les dossiers élucidés (n= 635/1537), L'implication concomitante d'au moins deux agents infectieux (imputabilité « forte » ou « possible ») est de 24,4% des dossiers élucidés (n=155/635). L'association la plus fréquente observée est l'implication concomitante : Fièvre Q-Chlamydie (n= 34/155). Cette association correspond à des dossiers dans lesquels les deux agents ont reçu une imputabilité 'forte' ou 'possible'. Elle ne démontre pas nécessairement une interaction biologique entre agents ni un poids causal équivalent.

g) Informations complémentaires

Parmi l'ensemble des maladies recherchées, la proportion de « non conclusif » est la plus élevée pour la listériose à *Listeria monocytogenes* (18,3%).

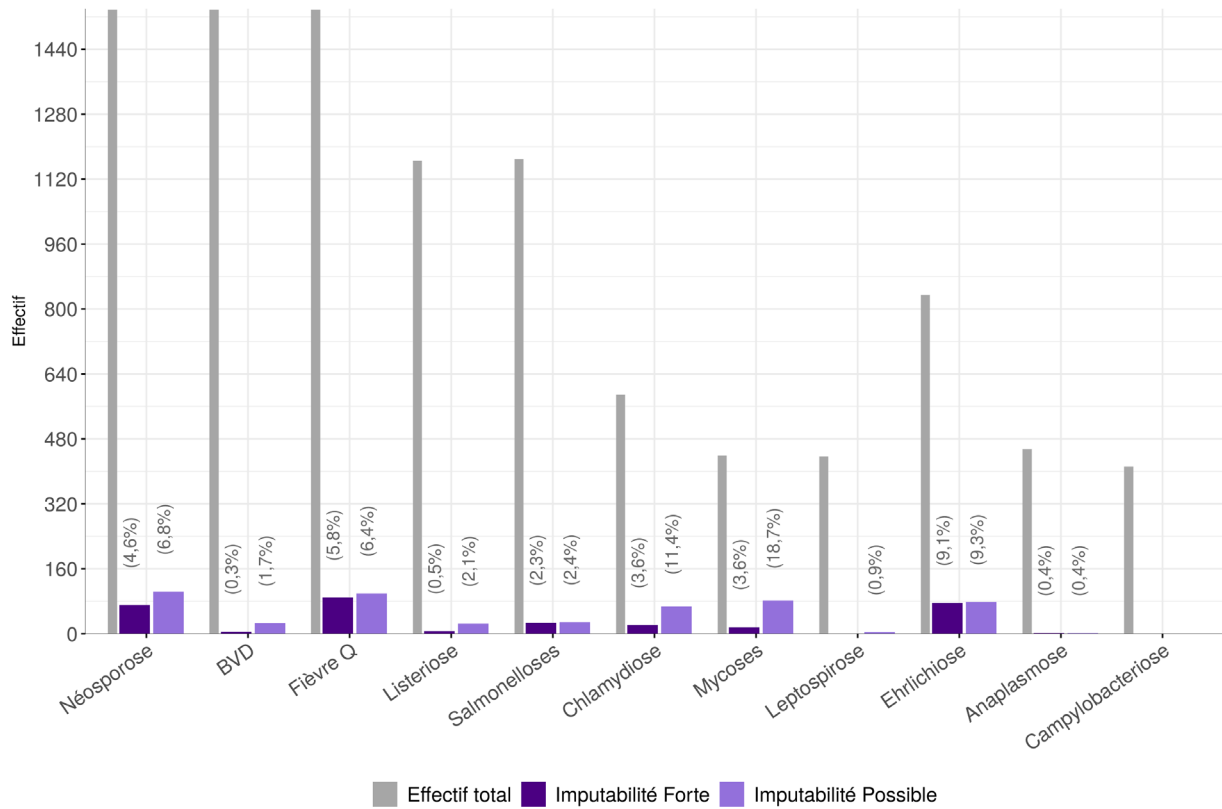
⁶ La recherche des maladies de deuxième intention étant différente entre département et même au sein d'un même département, il convient d'être prudent sur l'interprétation à faire tant sur la moyenne que sur la fréquence de la détection de ces maladies.

⁷ La recherche des maladies de deuxième intention étant différente entre départements et même au sein d'un même département, la moyenne est ici un indicateur national global qui ne reflète pas la réalité au niveau départemental.

Tableau 3. Imputabilité des différents agents pathogènes dans les séries abortives enregistrées en ateliers bovins au cours de l'année 2025, en fonction du nombre de diagnostics entrepris pour chaque agent pathogène

Maladie	Imputabilité (% ou n/N)*				
	Forte	Possible	Peu probable	Non Conclusif	Non Conforme
Néosporose (recherche symétatique, n=1537 diagnostics entrepris)	4,6	6,8	79,1	5,7	3,8
	11,4				
BVD (recherche symétatique, n=1537 diagnostics entrepris)	0,3	1,7	84,3	12,5	1,2
	2,0				
Fièvre Q (recherche symétatique, n=1537 diagnostics entrepris)	5,8	6,4	71,8	11,3	4,7
	12,2				
Listeriose à <i>Listeria monocytogenes</i> (recherche facultative, n=1166 diagnostics entrepris)	0,5	2,1	73,8	18,3	5,3
	2,6				
Salmonelloses (recherche facultative, n=1169 diagnostics entrepris)	2,3	2,4	72,9	17,4	5,0
	4,7				
Chlamydiose (recherche facultative, n=589 diagnostics entrepris)	3,6	11,4	81,7	0,6	2,7
	15,0				
Mycoses (recherche facultative, n=439 diagnostics entrepris)	3,6	18,7	71,3	1,4	5,0
	22,3				
Leptospirose (recherche facultative, n=437 diagnostics entrepris)	0,0	0,9	89,7	6,9	2,5
	0,9				
Ehrlichiose (recherche facultative, n=835 diagnostics entrepris)	9,1	9,3	72,9	3,2	5,5
	18,4				
Anaplasmose (recherche facultative, n=455 diagnostics entrepris)	0,4	0,4	94,9	1,4	2,9
	0,8				
Campylobacteriose (recherche facultative, n=412 diagnostics entrepris)	0,0	0,0	96,4	0,7	2,9
	0,0				

* Pourcentages indiqués lorsque le dénominateur était supérieur à 20



Si l'effectif total d'une maladie est ≥ 20 alors les pourcentages sont affichés. Ils sont indicatifs et correspondent à la part d'imputabilité forte ou possible pour la maladie correspondante.

Figure 2. Effectifs totaux (des diagnostics entrepris) par maladie et sous-effectifs des imputabilités « forte » et « possible » en ateliers bovins au cours de l'année 2025

Résultats en ateliers ovins

a) Nombre de dossiers enregistrés et analysés

Au cours de la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, les résultats de 312 séries abortives concernant des élevages ovins ont été enregistrés sur la plateforme de saisie dédiée.

Parmi ces 312 dossiers, 16 ont été exclus de l'analyse car présentant un statut « Non conforme » pour l'ensemble des trois maladies de 1^{ère} intention. Pour tous les dossiers non conformes, les motifs étaient : non-conformité sur les prélèvements (10) et sans motif renseigné (6).

Ainsi l'analyse des données a porté sur 296 séries abortives réparties dans 15 départements.

b) Typologie des élevages concernés

Parmi les 296 dossiers analysés, 45,6% concernaient des élevages laitiers, 42,6% des élevages allaitants et 0,7% des élevages mixtes. La typologie de l'élevage concerné n'était pas renseignée pour 11,1% des dossiers.

c) Fréquence des avortements et stade de gestation des femelles avortées

Parmi les 296 séries abortives analysées, 7,1 % concernaient des avortements « éloigné s » (évaluation sur le lot de reproduction et sur une durée de 3 mois) et 92,9 % des avortements « rapprochés » (3 avortements ou plus en 7 jours ou moins).

Le stade de gestation des femelles avortées était inconnu pour 18,2% des dossiers. Les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} tiers de gestation étaient concernés dans respectivement 4,7%, 8,1% et 65,5% des dossiers. Enfin, plusieurs stades de gestation étaient observés parmi les femelles avortées pour 3,5% des dossiers analysés.

d) Nombre de maladies recherchées

Le nombre de maladies recherchées était de trois au minimum (socle de maladies à rechercher en 1^{ère} intention) : fièvre Q, toxoplasmose et chlamydie (Cf Encadré 1).

En moyenne, 1,9 maladie de seconde intention était recherchée pour l'ensemble des 296 séries abortives analysées.⁸

e) La proportion d'élucidation

La proportion d'élucidation est la proportion de dossiers (parmi les dossiers conformes) qui a conduit à l'imputabilité « forte » ou « possible » pour au moins l'un des agents pathogènes recherchés.

Cette proportion atteint 57,1% (n=169/296) en ateliers ovins. La proportion d'élucidation est semblable dans les élevages allaitants (56,3%) et laitiers (54,1%).

f) Conclusions concernant l'imputabilité dans les séries abortives

L'imputabilité des différents agents pathogènes dans les séries abortives enregistrées (encadré 2) en fonction du nombre de diagnostics entrepris respectivement au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 est présentée dans le tableau 4.

L'implication des différents agents pathogènes dans les séries abortives est présentée en sommant les imputabilités « possible » et « forte » (Figure 4).

⁸ La recherche des maladies de deuxième intention étant différente entre département et même au sein d'un même département, la moyenne est ici un indicateur national global qui ne reflète pas la réalité au niveau départemental.

Parmi les maladies recherchées systématiquement, la toxoplasmose est la cause infectieuse la plus fréquemment retrouvée (implication dans 29% des séries abortives investiguées, n= 86/296).

Parmi les maladies à recherche facultative, et rapporté au nombre de diagnostics entrepris, l'origine mycosique est la cause infectieuse la plus fréquemment rencontrée (implication dans 11 % des séries abortives investiguées, n= 9/85).

Parmi les dossiers élucidés (n= 169/296), l'implication concomitante d'au moins deux agents infectieux (imputabilité « forte » ou « possible ») est de 30,2% des dossiers élucidés (n=51/169). L'association la plus fréquemment observée est l'implication concomitante : Chlamydie-Fièvre Q (n= 16/51).

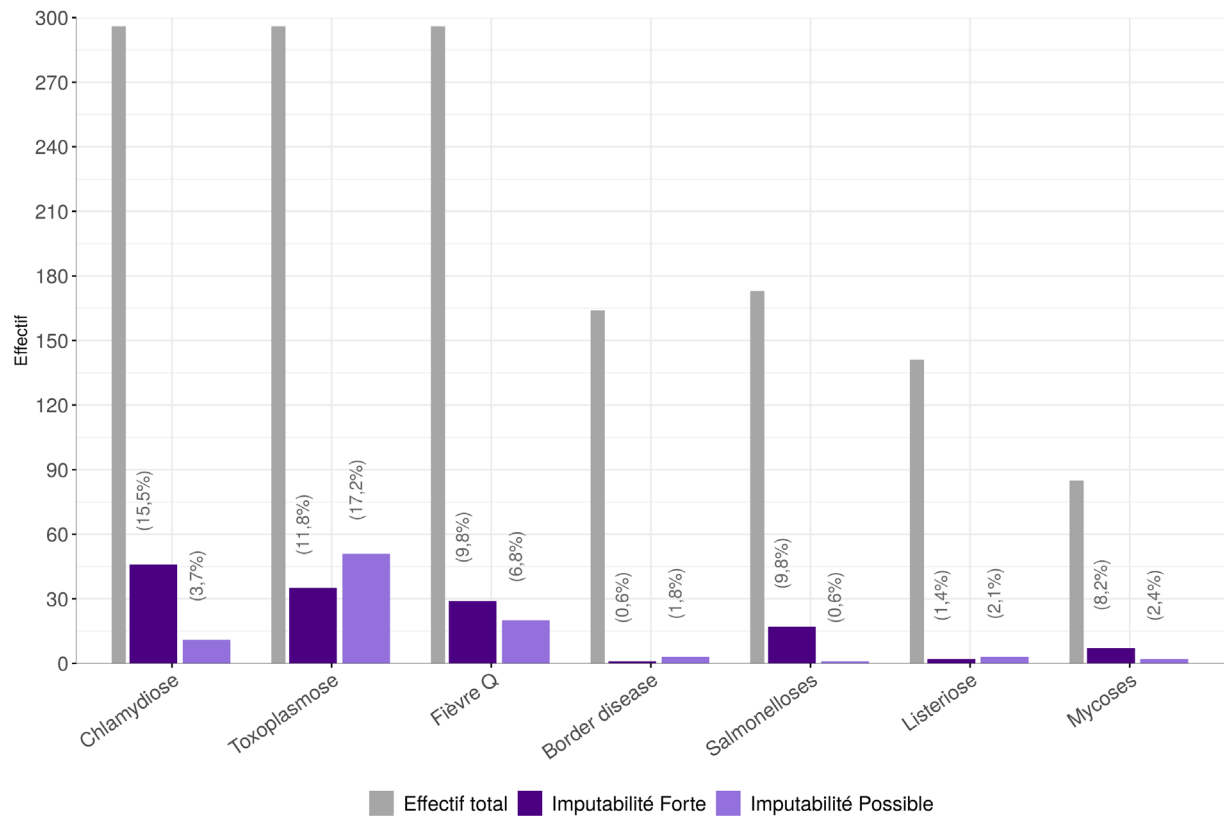
g) Informations complémentaires

Parmi l'ensemble des maladies recherchées, la proportion de « non conclusif » est la plus élevée pour la salmonellose (20,8%).

Tableau 4. Imputabilité des différents agents pathogènes dans les séries abortives enregistrées en ateliers ovins au cours de l'année 2025, en fonction du nombre de diagnostics entrepris pour chaque agent pathogène

Maladie	Imputabilité (% ou n/N)*				
	Forte	Possible	Peu probable	Non Conclusif	Non Conforme
Chlamydie (recherche systématique, n=296 diagnostics entrepris)	15,5	3,7	57,1	9,5	14,2
	19,2				
Toxoplasmose (recherche systématique, n=296 diagnostics entrepris)	11,8	17,2	56,8	8,1	6,1
	29,0				
Fièvre Q (recherche systématique, n=296 diagnostics entrepris)	9,8	6,8	66,6	6	10,8
	16,6				
Border disease (recherche facultative, n=164 diagnostics entrepris)	0,6	1,8	54,3	3,1	40,2
	2,4				
Salmonelloses (recherche facultative, n=173 diagnostics entrepris)	9,8	0,6	65,9	20,8	2,9
	10,4				
Listériose à <i>Listeria monocytogenes</i> (recherche facultative, n=141 diagnostics entrepris)	1,4	2,1	90,1	2,1	4,3
	3,5				
Mycoses (recherche facultative, n=85 diagnostics entrepris)	8,2	2,4	83,5	0,0	5,9
	10,6				

* Pourcentages indiqués lorsque le dénominateur était supérieur à 20



Si l'effectif total d'une maladie est ≥ 20 alors les pourcentages sont affichés.
 Ils sont indicatifs et correspondent à la part d'imputabilité forte ou possible pour la maladie correspondante.

Figure 3. Effectifs totaux (des diagnostics entrepris) par maladie et sous-effectifs des imputabilités « forte » et « possible » en ateliers ovins au cours de l'année 2025

Résultats en ateliers caprins

a) Nombre de dossiers enregistrés et analysés

Au cours de la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, les résultats de 163 séries abortives concernant des élevages caprins ont été enregistrés sur la plateforme de saisie dédiée.

Parmi ces 163 dossiers, 4 ont été exclus de l'analyse car présentant un statut « Non conforme » pour l'ensemble des trois maladies de 1^{ère} intention. Pour tous les dossiers non conformes, les motifs étaient : non-conformité sur les prélèvements (3) et sans motif renseigné (1).

Ainsi l'analyse des données a porté sur 159 séries abortives réparties dans 15 départements.

b) Typologie des élevages concernés

Parmi les 159 dossiers analysés, 82,4% concernaient des élevages laitiers et 13,2% des élevages allaitants. La typologie de l'élevage concerné n'était pas renseignée pour 4,4% des dossiers.

c) Fréquence des avortements et stade de gestation des femelles avortées

Parmi les 159 séries abortives analysées, 10,1 % concernaient des avortements « éloignés » (évaluation sur le lot de reproduction et sur une durée de 3 mois) et 89,9 % des avortements « rapprochés » (3 avortements ou plus en 7 jours ou moins).

Le stade de gestation des femelles avortées était inconnu pour 23,9% des dossiers. Les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} tiers de gestation étaient concernés dans respectivement 2,5%, 15,1% et 54,1% des dossiers. Enfin, plusieurs stades de gestation étaient observés parmi les femelles avortées pour 4,4% des dossiers analysés.

d) Nombre de maladies recherchées

Le nombre de maladies recherchées était de trois au minimum : socle de maladies à rechercher en 1^{ère} intention : fièvre Q, toxoplasmose et chlamydie (Cf Encadré 1).

En moyenne, 2 maladies de seconde intention étaient recherchées pour l'ensemble des 159 séries abortives analysées.⁹.

e) Proportion d'élucidation

La proportion d'élucidation est la proportion de dossiers (parmi les dossiers conformes) qui a conduit à l'imputabilité « forte » ou « possible » pour au moins l'un des agents pathogènes recherchés.

Cette proportion atteint 42,8% (n=68/159) en ateliers caprins.

f) Conclusions concernant l'imputabilité dans les séries abortives

L'imputabilité des différents agents pathogènes dans les séries abortives enregistrées (encadré 2) en fonction du nombre de diagnostics entrepris respectivement au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 est présentée dans le tableau 5.

L'implication des différents agents pathogènes dans les séries abortives est présentée en sommant les imputabilités « possible » et « forte » (Figure 5).

⁹ La recherche des maladies de deuxième intention étant différente entre département et même au sein d'un même département, la moyenne est ici un indicateur national global qui ne reflète pas la réalité au niveau départemental.

Parmi les maladies recherchées systématiquement, la fièvre Q est la cause infectieuse la plus fréquemment retrouvée (implication dans 20,2% des séries abortives investiguées, n= 32/159).

Parmi les maladies à recherche facultative, et rapporté au nombre de diagnostics entrepris, la listériose est la cause infectieuse la plus fréquemment rencontrée, mais avec un effectif très limité (implication dans 2,4% des séries abortives investiguées, n= 2/85).

Parmi les dossiers élucidés (n= 68/159), l'implication concomitante d'au moins deux agents infectieux (imputabilité « forte » ou « possible ») est de 11,8% des dossiers élucidés (n=8/68).

L'association la plus fréquemment observée (même si le nombre de cas est très limité) est l'implication concomitante : Toxoplasmose-Fièvre Q (n= 4/8).

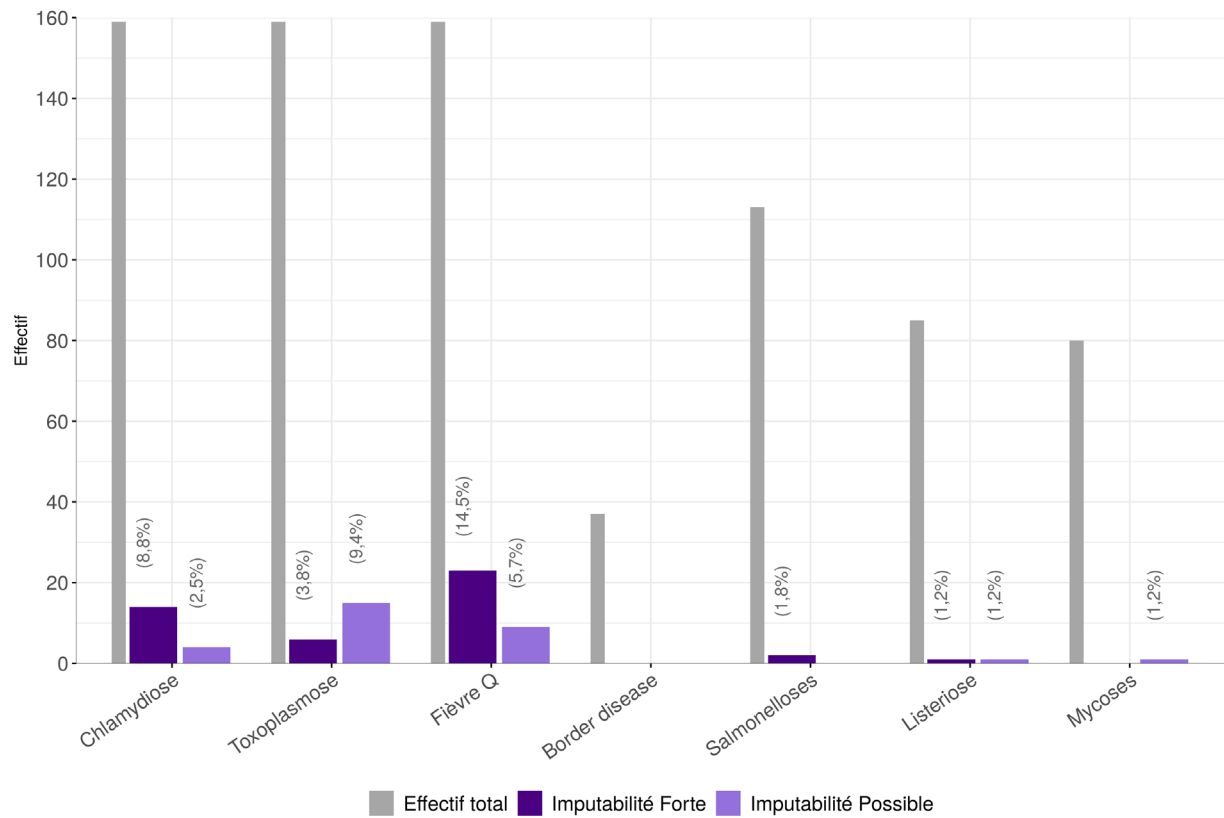
g) Informations complémentaires

Parmi l'ensemble des maladies recherchées, la proportion de « non conclusif » est la plus élevée pour la salmonellose (40,7%).

Tableau 5. Imputabilité des différents agents pathogènes dans les séries abortives enregistrées en ateliers caprins au cours de l'année 2025, en fonction du nombre de diagnostics entrepris pour chaque agent pathogène

Maladie	Imputabilité (% ou n/N)*				
	Forte	Possible	Peu probable	Non Conclusif	Non Conforme
Chlamydirose (recherche syméatique, n=159 diagnostics entrepris)	8,8	2,5	68,6	13,2	6,9
	11,3				
Toxoplasmose (recherche syméatique, n=159 diagnostics entrepris)	3,8	9,4	73,0	9,4	4,4
	13,2				
Fièvre Q (recherche syméatique, n=159 diagnostics entrepris)	14,5	5,7	69,2	6,2	4,4
	20,2				
Border disease (recherche facultative, n=37 diagnostics entrepris)	0,0	0,0	43,2	5,4	51,4
	0,0				
Salmonelloses (recherche facultative, n=113 diagnostics entrepris)	1,8	0,0	51,3	40,7	6,2
	1,8				
Listeriose à <i>Listeria monocytogenes</i> (recherche facultative, n=85 diagnostics entrepris)	1,2	1,2	78,8	2,3	16,5
	2,4				
Mycoses (recherche facultative, n=80 diagnostics entrepris)	0,0	1,2	88,8	1,2	8,8
	1,2				

* Pourcentages indiqués lorsque le dénominateur était supérieur à 20



Si l'effectif total d'une maladie est ≥ 20 alors les pourcentages sont affichés. Ils sont indicatifs et correspondent à la part d'imputabilité forte ou possible pour la maladie correspondante.

Figure 4. Effectifs totaux (des diagnostics entrepris) par maladie et sous-effectifs des imputabilités « forte » et « possible » en ateliers caprins au cours de l'année 2025

L'analyse épidémiologique des dossiers enregistrés permet de dresser un certain nombre de constats. Néanmoins, **il est nécessaire d'être très prudent dans l'interprétation de ces résultats qui restent uniquement descriptifs**, en raison de l'absence d'échantillon représentatif (surveillance événementielle volontaire) et de l'hétérogénéité entre départements ayant saisi leurs données, que ce soit en termes :

- De nombre de séries abortives investiguées et du nombre de séries remontées par département/région (effet géographique possible) ;
- De nature et de nombre de maladies de deuxième intention recherchées, qui peuvent être différentes selon les départements et les élevages¹⁰ ;
- De la variabilité quant à la fréquence d'implication de chaque agent pathogène entre départements.

Ces résultats décrivent les séries investiguées dans Oscar mais ils ne permettent pas d'estimer une prévalence/incidence nationale des causes d'avortements chez les ruminants.

Nombre de séries abortives investiguées

Par rapport à l'année 2024, le nombre de séries abortives investiguées en 2025 est en augmentation pour les bovins et les caprins :

- 1537 séries abortives (versus 1402 en 2024, 1176 en 2023 et 849 en 2022) chez les bovins, soit une augmentation de 9,6 % par rapport à 2024 ou de 81 % par rapport à 2022. L'augmentation du nombre de cas concerne très majoritairement les 4 départements bretons et la Vendée. Elle peut être liée à la forte circulation de FCO dans le Grand-Ouest. Les trois départements ayant investigué le plus de séries abortives sont : la Vendée (277), l'Ille-et-Vilaine (257) et les Côtes-d'Armor (231).
- 159 séries abortives (versus 149 en 2024, 137 en 2023 et 122 en 2022) chez les caprins, soit une augmentation de 6,7 % par rapport à 2024 ou 30,3 % par rapport à 2022. Les trois départements ayant investigué le plus de séries abortives sont : les Deux-Sèvres (48), la Vienne (19) et la Vendée (18).

Pour les ovins, le nombre de séries abortives est de 296. Après être monté à 359 en 2024, ce nombre repasse sous la barre des 300 séries abortives étant plus proches du nombre de séries abortives analysées précédemment (273 en 2023 et 271 en 2022). Cette diminution peut s'expliquer par la baisse significative (- 42) du nombre de séries abortives investiguées en Aveyron¹¹ par rapport à 2024 (109 séries en 2025 versus 151 en 2024). Cependant, il convient de rappeler qu'en 2024, le nombre de séries abortives aveyronnaises était nettement supérieur à ce qui avait été habituellement investigué les années précédentes, cette augmentation en 2024 pouvant être due à l'épizootie de FCO-8 qui a touché fortement ce département en 2023 et 2024. Ainsi, à l'exclusion de l'année 2024, l'année 2025 montre donc une augmentation du nombre de séries abortives investiguées par rapport à une situation précédente considérée comme « normale » : 296 en 2025 versus 273 en 2023 et 271 en 2022, soit une augmentation de 8,4 %. Les trois départements ayant investigué le plus de séries abortives sont : l'Aveyron (109), les Deux-Sèvres et le Tarn (44).

¹⁰ Dans certains départements, des maladies habituellement classées en « deuxième intention » ont été intégrées au pack des maladies de 1^{ère} intention et sont donc recherchées systématiquement. Cette décision est fonction du contexte épidémiologique local, et éventuellement de la typologie des élevages (ex : recherches systématiques de *Salmonella* et *Listeria* en zones lait cru)

¹¹ L'Aveyron est le département investiguant le plus de séries abortives ovines. Il représente à lui seul environ 35/40 % des séries abortives nationales.

En 2025, 24 des 29 départements engagés dans le dispositif Oscar ont saisi des données jugées conformes sur la plateforme de saisie en ligne dédiée, soit 1 département de moins qu'en 2024.

Proportion d'élucidation

- **Espèces :**

- La proportion d'élucidation est en très légère hausse pour les ateliers ovins avec 57,1 % (**n=169/296**) **des dossiers élucidés versus** 55,7% (n=200/359) en 2024. Tandis qu'elle est en très légère baisse **en ateliers bovins (-3,2 %) avec 41,3% (n=635/1537) dossiers élucidés versus** 44,5 % (n=624/1402). Enfin elle est très stable en ateliers caprins avec **42,8 % (n=68/159) dossiers élucidés** versus 43,6 % (n=65/149).

- **Typologie :**

- En ateliers bovins, la proportion d'élucidation est assez semblable pour les différents types de production : 41,7 % (n= 482/1157) pour les élevages laitiers, 41,4 % (n=113/274) pour les élevages allaitants et 40,2 % (n=33/81) pour les élevages mixtes. Par rapport à 2024, la proportion d'élucidation est en légère baisse pour les élevages laitiers (-4,5 %), elle est en très légère hausse pour les élevages allaitants (+2 %) et très stable pour les élevages mixtes (+0,4 %). Par rapport à 2024, le nombre moyen de maladies de deuxième intention recherchées en élevages augmente pour les trois typologies d'élevages : 3,5 versus 3,1 pour les laitiers, 4,1 versus 3 pour les allaitants et 4 versus 3 pour les mixtes. Malgré l'augmentation du nombre de maladies de deuxième intention d'un côté et l'augmentation du nombre d'avortements causés par la FCO notamment en Bretagne qui reste difficilement objectivable, la proportion d'élucidation reste assez semblable par rapport à 2024.
- En ateliers ovins, la proportion d'élucidation est presque semblable à 2024 (- 0,8 %) pour les élevages allaitants (56,3 %, n=76/135) et en légère baisse (-2,8 %) pour les élevages laitiers (54,1 %, n=68/126). Ces proportions sont assez proches comme en 2024 (respectivement 57,1 % et 56,9 %).

- **Fréquence des avortements :** En élevages bovins, la proportion d'avortements « espacés » diminue presque de moitié passant de 30,6 % en 2024 à 17,1 % en 2025. La proportion d'avortements « rapprochés » passe de 69,4 % en 2024 à 82,9 % en 2025. La proportion d'avortements « espacés » chez les caprins est identique par rapport à 2024 (11,4%) et baisse un peu chez les ovins (7,1 % versus 12,5 %). Cependant, il reste difficile de comparer la proportion d'élucidation selon la fréquence des avortements du fait du nombre limité d'avortements « espacés » investigués pour ces deux espèces.

- **Stade de gestation :**

- **Bovins :** parmi les séries abortives investiguées et lorsque le stade de gestation est précisé (53,6 % des cas, n=824/1537), la proportion d'élucidation est plus élevée dans le cas d'avortements survenus lors du dernier tiers de gestation avec 61 % (n=503/824) des dossiers élucidés. Il est respectivement de 1,3 % (n=11/824) et 11 % (n=91/824) pour le 1^{er} et le 2^{ème} tiers de gestation. Plusieurs stades de gestation étaient précisés dans 26,7 % des dossiers multi-avortements (n=220/824). Ces proportions sont semblables à 2023. Cela peut s'expliquer par le manque d'information concernant le stade de gestation car l'information était manquante dans presque la moitié des dossiers (46,4 % ; n=663/1402).
- **Ovins :** parmi les séries abortives investiguées et lorsque le stade de gestation est précisé (81,2 % des cas, n=242/296), la proportion d'élucidation est plus élevée dans le cas d'avortements lors du dernier tiers de gestation (65,5 % ; n=258/242) par rapport aux avortements survenus lors des 1^{er} et 2^{ème} tiers de gestation (4,7 % ; n=11/242 et 8,1% ; n=20/242). Cette différence est probablement liée à la disponibilité plus importante de l'avorton dans le cas des avortements du dernier tiers de gestation,

permettant un diagnostic optimisé, notamment dans le cadre de la recherche de la toxoplasmose par PCR sur encéphales d'avortons.

- **Caprins** : parmi les séries abortives investiguées et lorsque le stade de gestation est précisé (76,1 % des cas, n=121/159), la proportion d'élucidation est plus élevée dans le cas d'avortements lors du dernier tiers de gestation (54,1 % ; n=65/121) par rapport aux avortements survenus lors des 1^{er} et 2^{ème} tiers de gestation respectivement de 2,5 % (n=3/121) et de 15,1 % (n=18/121). Cette différence est probablement liée à la disponibilité plus importante de l'avorton dans le cas des avortements du dernier tiers de gestation, permettant un diagnostic optimisé, notamment dans le cadre de la recherche de la toxoplasmose par PCR sur encéphales d'avortons.

Maladies de 1^{ère} intention

Il convient d'interpréter les différences observées entre espèces avec grande prudence, puisque le dispositif est mis en place dans des départements volontaires avec une participation également volontaire des éleveurs et que le nombre de séries abortives enquêtées se limite à plus d'une centaine pour les élevages caprins, à plusieurs centaines pour les élevages ovins et plus d'un millier pour les élevages bovins.

- **BVD**

L'implication de la BVD dans les séries abortives investiguées continue de baisser. Elle atteint 2 % des cas imputés. Depuis plusieurs années, cette valeur stagne à moins de 5 % (environ 3,3 % en 2024, 2023 et 2021 et 4,8 % en 2022) tandis qu'elle était à 6,7 % en 2020 et 7,7% en 2019. Il convient d'interpréter ces résultats avec prudence compte tenu des différents protocoles réalisables. Cependant, cette baisse s'observe de façon concomitante avec la mise en place de programmes de gestion de la BVD visant à l'éradiquer. Il conviendra de voir au cours des prochaines années si cette tendance se confirme.

- **Néosporose**

La néosporose n'est plus la cause infectieuse la plus fréquemment retrouvée en élevages bovins et sa détection baisse passant à 11,4 % contre environ 16 % en 2024 et 2023. Comme observé en 2024 et en 2023, elle apparaît plus importante en élevages bovins laitiers (12,5 % versus 17,9 % en 2024 et 17,2 % en 2023) qu'en élevages bovins allaitants (5,1 % versus environ 10 % en 2024 et en 2023), ce qui est cohérent avec ce qui est habituellement décrit dans la littérature¹² et par les acteurs terrain. Cependant, tant chez les bovins lait que chez les bovins viande, ces valeurs diminuent d'environ 5 % par rapport aux valeurs observées en 2023 et 2024.

- **Fièvre Q**

La fièvre Q est la 1^{ère} cause infectieuse retrouvée en élevages caprins (20,2 %) et la troisième en élevage ovins (16,6 %). Elle devient la première cause en élevages bovins (12,2 %) malgré une légère baisse par rapport à 2024 (13,4 %) et un écart limité par rapport à la néosporose (11,4%). A noter, la baisse apparente de la néosporose.

On observe une augmentation de 3,8 % en élevages ovins, et baisse de 2,6 % en élevages caprins.

En élevages ovins, elle reste la troisième cause comme en 2024 et en 2023 alors qu'elle était la deuxième en 2022. En élevages caprins, elle reste la 1^{ère} cause comme en 2024.

Comme observé de 2017 à 2022, et contrairement à 2023, en 2024 son implication semblerait être plus importante en élevages caprins (20,2 %) qu'en élevages ovins (16,6 %) et qu'en élevages bovins (12,2 %).

¹² Reichel MP, Alejandra Ayanegui-Alcerrecera M, Gondim LF, et al.. What is the global economic impact of neosporoa caninum in cattle – the billion dollar question. Int J parasitol 2013; 43:133-42 ; Mc Allister. Diagnosis and control of bovine neosporosis. Vet clin food anim 32 (2016) 443-463.

En comparaison avec 2024 ? ~~années précédentes~~, la proportion de résultats « non conclusifs » est globalement stable et légèrement plus élevée pour la fièvre Q en ateliers bovins (11,3 % versus 10,3 % en 2024), qu'en ateliers ovins (6 % versus 6,4 % en 2023 et 2024) et caprins (6,2 % versus 8,1 % en 2024). On observe par ailleurs que la proportion de résultats « non conclusifs » est stable pour les trois espèces, avec de faibles variations selon les espèces : - 1% en ateliers bovins et -0,4 % en ateliers ovins et -1,9 % en ateliers caprins. Les cas « non conclusifs » sont notamment rencontrés en pratique lorsque les résultats d'analyses PCR se situent entre la limite de détection et le seuil clinique ou lorsque l'on dispose d'un seul résultat PCR (au lieu de deux) et que les sérologies ne permettent pas de conclure. Cette dernière observation renforce la nécessité de disposer de deux résultats PCR pour conclure en matière de fièvre Q et donc de deux prélèvements. En élevage bovin, cela nécessite la réalisation systématique d'un écouvillonnage endocervical par le vétérinaire à chaque avortement lors de la visite brucellose, et le stockage par le laboratoire vétérinaire départemental (LVD) au minimum un mois (afin de lancer l'analyse PCR fièvre Q dans le cas où un second avortement surviendrait dans les 30 jours). Il semble également important de renforcer la bonne sélection des animaux pour la sérologie pour maximiser les chances de statuer sur la cause (en privilégiant les prélèvements sanguins sur les femelles ayant avorté ou présentant un problème de reproduction).

- **Toxoplasmose**

Comme en 2023 et en 2024, la toxoplasmose concerne environ un tiers des séries abortives pour lesquelles une imputabilité a été trouvée (29 % en 2025, 29,2 % en 2024 et 35,1 % en 2023) et reste la cause infectieuse la plus fréquemment retrouvée en élevages ovins. En élevages caprins, comme en 2024 elle reste la deuxième cause mais sa fréquence d'imputabilité augmente et revient à une valeur similaire à celle de 2023 (13,2 % en 2025 versus 6,9 % en 2024 et 11,4 % en 2023).

- **Chlamydie**

Comme les années précédentes, la chlamydie reste une cause infectieuse majeure en élevages ovins (19,2% des séries abortives ayant fait l'objet d'investigations). Elle augmente par rapport à 2024 (16,4 %). Elle reste un peu plus basse que celle observée pour 2020 (22,7%) et 2021 (23,7%). Pour les caprins, elle représente 11,3 % des séries abortives ayant fait l'objet d'investigations soit une augmentation de 1,9 % par rapport à 2024.

Focus sur quelques maladies de deuxième intention

La recherche des maladies de deuxième intention est facultative.

NB : les proportions relatives aux maladies de seconde intention sont calculées parmi les diagnostics entrepris et ne sont pas directement comparables aux maladies recherchées systématiquement.

- **Mycoses** : En 2025, la proportion d'avortements d'origine mycosique est en forte augmentation pour les bovins, en augmentation pour les ovins et en diminution pour les caprins
 - En élevages bovins, elle s'élève à 22,3 % pour 2025 sur 439 diagnostics entrepris (10,3 % e 2024, 12,6 % en 2023, 22,1% en 2022, 20,1% en 2021, 18,1% en 2020 et 13,7% en 2019). C'est son niveau de détection le plus élevé. A noter que le nombre de diagnostics entrepris continue d'augmenter depuis 2022 (190 recherches en 2022, 332 en 2023 et 384 en 2024) ;
 - En élevages ovins, elle s'élève à 10,6 % sur 85 diagnostics entrepris (6,2 % e 2024, 7,2 % en 2023, 7,1% en 2022, 13,5% en 2021, 2,3% en 2020 et 4,3% en 2019). C'est son niveau de détection le plus élevé mais le nombre de séries abortives investiguées pour les mycoses a diminué par rapport à 2024 (85 versus 114) ;
 - En élevages caprins, elle s'élève à 1,2 % sur 80 diagnostics entrepris (2,9 % en 2024, 3,2 % en 2023, 5,3% en 2022, 10,9% en 2021, 4,0% en 2020 et 2,3% en 2019). Le

nombre de séries abortives investiguées pour les mycoses est en très légère augmentation (80 séries versus 70 en 2024) ;

- **Salmonelles** : En 2025, la proportion d'avortements imputables à *Salmonella* en ateliers bovins est en légère augmentation par rapport à 2024 (4,7 % versus 3,8 % en 2024) et en légère diminution par rapport aux années précédentes (4,1 % en 2023, 5,4% en 2022, 6,0% en 2021 et 5,9% en 2020) mais elle a été recherchée plus que les années précédentes (1169 séries abortives en 2025 contre 936 séries abortives en 2024, 840 en 2023 et 551 en 2022). En ateliers ovins, on observe une diminution (10,4 %, n=18/173) par rapport aux années précédentes (13,7 % en 2024, 16 % en 2023, 12,1% en 2022 et 12,8% en 2021). Le nombre de diagnostics entrepris a un peu diminué par rapport à 2024 passant de 255 diagnostics à 173. En ateliers caprins, cette étiologie a été retrouvée pour 2 séries abortives investiguées parmi les 113 recherches entreprises contre 8 séries en 2024.
- **Ehrlichiose** : Lorsqu'elle est recherchée **pour les ateliers bovins**, l'ehrlichiose est considérée comme responsable de l'épisode abortif (imputabilité « forte » ou « possible ») dans 18,4 % des cas (**26,2 % en 2024**). Cette valeur est semblable à celle de 2023 (18,2 % des cas) mais bien plus faible que celle habituellement observée : 26,2 % en 2024, 28 % en 2022, 25,7 % en 2021, 23,8 % en 2020, 22,9 % en 2019 et 23,3 % en 2018). **Bien que facultative**, il convient de noter la forte augmentation du nombre de recherche (835) (697 recherches) par rapport à 2024 (697) et 2023 (567 recherches), elle-même déjà importante par rapport à 2022 (321 recherches). **En 2025, cette recherche a donc été effectuée pour la moitié des séries abortives (54,3 %, n=835/1537) et non l'ensemble des séries bovines investiguées ; elle reflète donc une recherche ciblée.** La recherche de cette maladie est motivée selon des éléments de nature épidémiologique et clinique. Les signes cliniques pouvant être marqués pour cette maladie (dont la recherche est facultative), le nb de cas avec imputation confirmée ramené au nombre de dépistages réalisés est nécessairement plus élevé que pour certaines maladies du pack de première intention recherchées systématiquement.

Limites du dispositif Oscar

- **Interprétation des résultats**

Les résultats présentés dans ce document s'appuient sur les données saisies par 24 des 29 départements volontaires engagés dans le dispositif Oscar. **Les résultats ne sont pas extrapolables à la France entière, compte tenu du caractère volontaire du dispositif, de la couverture départementale partielle, de l'hétérogénéité géographique des contributions et des contextes d'élevage.** Par ailleurs, le nombre de données saisies est très différent d'un département ou d'une zone géographique à l'autre, avec certains départements fortement contributeurs. En outre, la variabilité quant à l'implication des différents agents pathogènes dans les séries abortives investiguées peut être forte entre départements. **Ces résultats décrivent les séries investiguées dans Oscar mais ils ne permettent pas d'estimer une prévalence/incidence nationale des causes d'avortements chez les ruminants. Il est donc nécessaire d'être très prudent dans l'interprétation de ces résultats.**

- **Etiologies non infectieuses**

Dans le cas des séries abortives non élucidées, l'éleveur et son vétérinaire peuvent être déçus car l'étiologie de la série abortive n'a pas été déterminée ou reste hypothétique. D'une part, les avortements peuvent être dus à un agent pathogène non recherché (maladies de deuxième intention pour lesquelles le diagnostic n'est pas demandé, autres causes infectieuses abortives). D'autre part, la cause des avortements peut ne pas être infectieuse et un audit de l'élevage peut dans ce cas permettre de soulever d'autres pistes à explorer : surveillance des femelles avant mise-bas, conduite alimentaire, origine génétique...

Conclusion

Le nombre de séries abortives traitées dans le cadre du dispositif Oscar continue d'augmenter pour les bovins et les caprins mais il a un peu diminué chez les ovins revenant au niveau de 2023. Les acteurs impliqués dans le dispositif indiquent que le service rendu par Oscar est utile aux éleveurs mais ils font toujours part de difficultés concernant la sensibilisation des éleveurs et des partenaires. La sortie d'un département (l'Allier) du dispositif à cause de difficultés de déploiement local ainsi que l'absence de prélèvements dans certains départements illustrent ces difficultés. La révision du dispositif prévue il y a quelques années sera lancée en 2026 et devrait contribuer à la fois à améliorer le fonctionnement du dispositif, la qualité des données recueillies, l'interprétabilité des résultats et la proportion d'imputabilité.

Le suivi des avortements proposé par Oscar s'inscrit toujours plus dans une démarche One Health (Une Seule Santé) pragmatique car plusieurs des maladies recherchées sont zoonotiques. Par ailleurs, l'élucidation des causes d'avortements permet de mieux orienter les mesures de prévention et de maîtrise (biosécurité, vaccination lorsqu'elle est pertinente, gestion des introductions, conduite d'élevage et usage raisonné des antimicrobiens...). Elle nécessite d'amplifier la standardisation, l'innovation diagnostique et l'ouverture vers les causes non infectieuses.

Cette démarche harmonisée permet de structurer les investigations, d'améliorer l'interprétabilité des résultats et de renforcer la spécificité du diagnostic des maladies abortives, ce qui est un préalable à la mise en place de moyens de maîtrise pertinents tant d'un point de vue individuel pour l'éleveur que collectif. En effet, cela permet tout d'abord au vétérinaire et à l'éleveur d'éviter la mise en place de mesures de contrôle inappropriées et coûteuses ; cela permet de discuter des moyens de contrôle par une évaluation du rapport coût-bénéfice et d'obtenir le consentement éclairé de l'éleveur sur la pertinence de la stratégie de contrôle envisagée et les évolutions de certaines de ses pratiques notamment la protection de son troupeau et du voisinage grâce aux mesures de biosécurité.

Le dispositif Oscar devra aussi améliorer sa visibilité dans les autres départements non impliqués à ce jour et mieux s'articuler avec la surveillance de la brucellose. Cette visibilité devra s'accompagner d'une clarification des moyens nécessaires au déploiement local et des bénéfices attendus pour les éleveurs, vétérinaires, GDS et laboratoires.

Perspectives

En 2026, le dispositif Oscar entamera des travaux visant à améliorer son organisation et son fonctionnement : meilleure sensibilisation et coordination des acteurs, révision des protocoles analytiques utilisés, évaluation de l'opportunité d'ajouter de nouveaux pathogènes, amélioration de la saisie et de la centralisation des données, déploiement du dispositif dans de nouveaux départements...

Annexe 1

Tableau 6. Imputabilité des différents agents pathogènes dans les séries abortives enregistrées en ateliers bovins laitiers au cours de l'année 2025, en fonction du nombre de diagnostics entrepris pour chaque agent pathogène

Maladie	Imputabilité (% ou n/N)*				
	Forte	Possible	Peu probable	Non Conclusif	Non Conforme
Néosporose (recherche symétatique, n=1157 diagnostics entrepris)	5,2	7,3	78,2	6,1	3,3
	12,5				
BVD (recherche symétatique, n=1157 diagnostics entrepris)	0,3	1,5	89,8	7,2	1,2
	1,8				
Fièvre Q (recherche symétatique, n=1157 diagnostics entrepris)	7,2	7,3	68,9	12,5	4,1
	14,5				
Listeriose à Listeria monocytogenes (recherche facultative, n=925 diagnostics entrepris)	0,4	2,3	80,3	11,4	5,6
	2,7				
Salmonelloses (recherche facultative, n=928 diagnostics entrepris)	2,7	2,7	78,9	10,5	5,3
	5,4				
Chlamydirose (recherche facultative, n=410 diagnostics entrepris)	5,1	12,9	78,3	1,0	2,7
	18,0				
Mycoses (recherche facultative, n=288 diagnostics entrepris)	3,8	16,7	71,2	1,7	6,6
	20,5				
Leptospirose (recherche facultative, n=286 diagnostics entrepris)	0,0	0,3	89,5	7,0	3,1
	0,3				
Ehrlichiose (recherche facultative, n=585 diagnostics entrepris)	9,6	7,5	74,5	3,2	5,1
	17,1				
Anaplasmose (recherche facultative, n=316 diagnostics entrepris)	0,3	0,0	94,9	1,6	3,2
	0,3				
Campylobacteriose (recherche facultative, n=267 diagnostics entrepris)	0,0	0,0	95,1	1,1	3,7
	0,0				

* Pourcentages indiqués lorsque le dénominateur était supérieur à 20

Tableau 7. Imputabilité des différents agents pathogènes dans les séries abortives enregistrées en ateliers bovins allaitants au cours de l'année 2025, en fonction du nombre de diagnostics entrepris pour chaque agent pathogène

Maladie	Imputabilité (% ou n/N)*				
	Forte	Possible	Peu probable	Non Conclusif	Non Conforme
Néosporose (recherche symétatique, n=273 diagnostics entrepris)	1,8	3,3	83,2	4,4	7,3
	5,1				
BVD (recherche symétatique, n=273 diagnostics entrepris)	0,0	2,2	61,5	34,4	1,8
	2,2				
Fièvre Q (recherche symétatique, n=273 diagnostics entrepris)	0,7	3,7	83,5	4,0	8,1
	4,4				
Listeriose à <i>Listeria monocytogenes</i> (recherche facultative, n=159 diagnostics entrepris)	0,6	2,5	36,5	54,7	5,7
	3,1				
Salmonelloses (recherche facultative, n=159 diagnostics entrepris)	0,0	0,6	40,9	52,8	5,7
	0,6				
Chlamydiose (recherche facultative, n=151 diagnostics entrepris)	0,0	8,6	88,7	0,0	2,6
	8,6				
Mycoses (recherche facultative, n=126 diagnostics entrepris)	3,2	23,8	70,6	0,0	2,4
	27,0				
Leptospirose (recherche facultative, n=123 diagnostics entrepris)	0,0	2,4	87,8	8,1	1,6
	2,4				
Ehrlichiose (recherche facultative, n=186 diagnostics entrepris)	7,5	17,2	62,9	3,8	8,6
	24,7				
Anaplasmosse (recherche facultative, n=105 diagnostics entrepris)	1,0	1,9	93,3	1,0	2,9
	2,9				
Campylobacteriose (recherche facultative, n=119 diagnostics entrepris)	0,0	0,0	98,3	0,0	1,7
	0,0				

* Pourcentages indiqués lorsque le dénominateur était supérieur à 20



Rejoignez-nous sur :

www.plateforme-esa.fr